



Langue, littérature et image : civilisation et sciences humaines (domaines francophones, anglophones et d'Asie orientale)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Langue, littérature et image : civilisation et sciences humaines (domaines francophones, anglophones et d'Asie orientale). 2018, Sorbonne Paris Cité, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02029832

HAL Id: hceres-02029832

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029832>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE N° 131

Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines (domaines francophone, anglophone et d'Asie orientale)

ÉTABLISSEMENTS

Université Sorbonne Paris Cité
Université Paris Diderot

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 24/09/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Catherine Maignant, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Catherine MAIGNANT, Université de Lille

Experts :

- M. Najib ARBACH, Université de Nice
- Mme Hélène GIRAUDO, Université de Toulouse – Jean Jaurès
- Madame Françoise LARTILLOT, Université de Lorraine
- Mme Gaïd LE MANER - IDRISSE, Université Rennes 2
- M. Patrice MARCILLOUX, Université d'Angers - UA
- M. Claude PEREZ, Aix-Marseille Université
- M. Michel PETIT, Université de Bordeaux

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Catherine SCHNEDECKER, Université de Strasbourg

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Fondée en 1994, l'école doctorale *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines* (ED n° 131) est rattachée à la Communauté d'établissements et d'universités (ComUE) Université Sorbonne Paris Cité (USPC). C'est une ED mono-site (Université Paris Diderot) et interdisciplinaire. Elle s'appuie sur quatre unités de recherche (UR) dont une équipe d'accueil (EA) et trois unités mixtes de recherche (UMR) :

- le Centre d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires Lettres, Arts, Cinéma (CERILAC, EA 4410) ;
- le Laboratoire de Recherche sur les Cultures Anglophones (LARCA, UMR 8225) ;
- le laboratoire Chine Corée Japon (CCJ, UMR 8173) ;
- le Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO, UMR 8155, rattaché conjointement à l'université Paris Diderot, au Collège de France et à l'École Pratique des Hautes Etudes).

L'ED prépare ses inscrits aux doctorats des cinq mentions suivantes : Histoire et sémiologie du texte et de l'image ; Architecture, culture, projet (en collaboration avec l'École d'architecture Paris – Val de Seine) ; Sciences de l'information et de la communication ; Langues et cultures des sociétés anglophones et Asie orientale et sciences humaines. En 2016-2017, cette école regroupait 175 doctorants pour 48 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines* dispose d'une gouvernance efficace, animée par une directrice et un Bureau. Son Conseil a été mis en conformité avec les exigences de l'Arrêté du 25 mai 2016. Il compte aujourd'hui 26 membres et se réunit trois fois par an. Il siège notamment à l'occasion de la sélection des dossiers de candidature à des contrats doctoraux et de l'audition des candidats. Les doctorants y sont bien représentés et les UR d'adossement y jouent pleinement leur rôle, dans une perspective constructive de collégialité. En revanche, l'ED ne dispose à ce jour d'aucun règlement intérieur, un manque présenté comme point de vigilance par la direction elle-même lors de la visite.

Avec une dotation de 20 450 euros annuels en moyenne, l'ED peut disposer de 113 euros par doctorant, ce qui est resté modeste mais ne paraît pas insuffisant à ce stade, au vu des activités de l'école. L'ED dispose de deux bureaux dans les locaux d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR) et les doctorants ont accès à des salles de travail mutualisées au sein de leur UR d'accueil sises dans deux bâtiments séparés de l'établissement, ce qui nuit aux échanges, en l'absence d'un local propre à l'ED. L'école est en outre insuffisamment autonome, en particulier en matière budgétaire puisque la gestion du budget est laissée à l'UFR, ce qui constitue une anomalie qui mériterait d'être corrigée. L'encadrement administratif, trop intermittent en raison d'une absence non remplacée pendant la période de référence, doit être stabilisé pour assurer une continuité de l'encadrement en toutes circonstances.

Le dispositif de communication est perfectible, comme l'indique le rapport d'évaluation du LARCA

qui pointe des insuffisances de l'ED en matière d'information, ce qui a été confirmé au cours du huis clos entre le comité Hcéres et les doctorants de l'école. Si ces derniers sont très satisfaits de la disponibilité de la directrice et de son équipe, ce qui mérite d'être souligné, ils n'ont pas accès à toute une série d'informations (notamment sur la manière de valider les formations, sur les débouchés professionnels ou les questions de poursuite de carrière). Le site web de l'ED a été inaccessible pendant un an et il a fallu la visite du Hcéres pour qu'un nouveau site, d'ailleurs assez sommaire (n'y figurent que la brochure de l'ED - incluant des précisions sur la réglementation et les procédures - et une page d'actualités), soit mis en ligne par la responsable administrative. En ont résulté, au cours du contrat, à la fois un manque de lisibilité des procédures et l'impression, pour les doctorants, d'être livrés à eux-mêmes pour trouver leur chemin dans le labyrinthe des formations. Si l'on ajoute l'abandon, la dernière année, du pot d'accueil qui semblait faire l'unanimité (là encore du fait de l'absence d'appui administratif) et l'absence de précisions sur une éventuelle réunion de rentrée, on comprend l'impression d'isolement, en particulier des primo-entrants. La qualité de l'accueil revendiquée dans le dossier fourni est donc à imputer aux efforts de la direction de l'école mais elle ne correspond pas à un effort structurel net.

Le sentiment de flottement de la dernière période du contrat est sans doute en partie lié à l'incertitude quant à l'avenir institutionnel de l'ED en raison d'un projet piloté par l'USPC visant à restructurer les ED de la ComUE sur une base thématique dans le cadre du plan initial de fusion des établissements. L'évaluation a fait apparaître de très grandes craintes quant à la survie du modèle interdisciplinaire et mono-site d'une ED aux traditions ancrées remontant à près d'un quart de siècle. Le rejet du projet s'est accompagné d'un repli identitaire défensif qui a constitué le nœud de la politique de l'ED dans la phase de transition préparatoire à la nouvelle contractualisation. Bien que la perspective de fusion avec l'Université Paris 3 soit aujourd'hui caduque, l'ED maintient ses positions, alors même que le LARCA évoque un projet à long terme de création d'une ED d'études anglophones avec Paris 3, Paris 13 et l'Institut d'Etudes Politiques et que les spécialistes de l'Extrême Orient envisageraient de leur côté une autre alliance. Interrogée sur ce paradoxe et les perspectives du CERILAC en cas de départ des autres UR, la direction de l'ED évoque la nécessité de prendre le temps de la réflexion, le *statu quo* lui apparaissant comme la meilleure solution dans une phase d'attente à court et moyen termes.

Le comité Hcéres a noté avec une grande satisfaction l'augmentation du nombre des financements de thèse, qui est passé de 45 pour 279 doctorants en 2013 -2014 (soit 16,2 %) à 63 sur 175 inscrits en 2016 - 2017 (soit 36 %). Ce taux est très bon pour le secteur des Sciences humaines et sociales (SHS). Comme c'est fréquemment le cas, le taux de salariés parmi les doctorants est élevé (34 % en fin de contrat) et en hausse depuis le début du contrat (21 % en 2013 -2014). Or, il n'est pas indiqué quels dispositifs particuliers sont envisagés pour ce public. Une doctorante dans cette situation, présente au huis clos avec le comité, a indiqué la grande souplesse dont elle bénéficiait pour s'inscrire aux formations. Le nombre de doctorants non financés n'est pas évoqué dans les données transmises mais on peut calculer qu'il se situait aux environs de 30 % en 2016-2017. Le simple fait que ces doctorants ne soient pas référencés, qu'ils ne soient pas représentés dans le panel de jeunes chercheurs présents lors de la visite et que l'ED n'ait pas réfléchi à un seuil de financement en deçà duquel l'inscription est compromise, mériterait davantage une attention plus affirmée par l'école.

Si les informations dont disposaient les experts sur la question du choix des sujets et du recrutement des doctorants étaient laconiques, la visite a permis de préciser les procédures, qui sont satisfaisantes, même si aucune grille d'évaluation ne semble prévaloir, en particulier pour la sélection des candidats à des contrats doctoraux. Il n'en demeure pas moins que le niveau de sélectivité à l'entrée (quatre ou cinq refus sur une trentaine de dossiers présentés), le travail collégial du Conseil et l'importance accordée à la qualité du projet de recherche sont d'excellent aloi. La direction de l'ED signale l'arrêt des « inscriptions de complaisance » et la mobilisation de comités d'inscription exigeants, ce dont l'on ne peut que se réjouir.

Les représentants des UR sont particulièrement actifs au sein du Conseil et cette implication positive des laboratoires constitue clairement un point fort de l'ED en raison de la valeur ajoutée qu'ils apportent non seulement dans le fonctionnement global de l'école mais aussi dans l'organisation de formations et le suivi des thèses. Les UR font également bénéficier l'ED de leurs prestigieux partenariats nationaux et internationaux et le rayonnement d'un grand nombre de leurs directeurs de recherche est sans aucun doute une clé de l'attractivité de l'ED.

Il en résulte notamment une excellente ouverture nationale et internationale. Les mobilités des doctorants sont encouragées et soutenues financièrement par l'ED, dont l'attractivité se manifeste

également par le fait que plus du tiers de ses inscrits sont de nationalité étrangère, ce qui reste, malgré tout, dans les valeurs nationales. Une quinzaine de doctorants effectuent leur thèse en cotutelle, soit 8,5 % des effectifs. Etant donné le rayonnement des UR partenaires de l'ED, un chiffre plus élevé pourrait être attendu, mais chacun connaît les difficultés liées aux cotutelles et sait que leur nombre stagne dans plusieurs universités.

La politique scientifique est affirmée et structurée autour de trois axes : carrefour des arts et des médias ; littérature et théories critiques (théories du sujet dans l'expérience de la création) ; textes, histoire, cultures. Elle accompagne par ailleurs naturellement celle des UR. En revanche, rien n'est dit sur une quelconque action de l'ED en matière de valorisation du doctorat et d'optimisation de la poursuite de carrière des docteurs s'inscrivant dans une dynamique locale, nationale et internationale. Ce rôle, ainsi que détaillé plus bas, apparaît exclusivement dévolu au collège doctoral.

Les liens entre l'ED *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines* et ce Collège sont peu explicités ou commentés dans le dossier fourni. Comme abordé dans la rubrique suivante, ces liens se manifestent essentiellement par la participation à deux formations mais le partage des fonctions tel qu'il est conçu par l'ED exclut certaines missions (en particulier dans le domaine de la professionnalisation) de son champ d'action légitime. Le rôle joué par le service des études doctorales de l'Université Paris-Diderot et ses interactions avec l'ED ne sont pas très clairs non plus, mais il est possible que tout l'aspect administratif des inscriptions et autres procédures entrent dans ses compétences. La chose n'est pas précisée, ce qui renforce également l'impression de flou évoquée plus haut.

Encadrement et formation des doctorants

Une excellente et rigoureuse politique d'encadrement a abouti à la réduction effective du nombre de doctorants par directeur de thèse, qui ne dépasse plus 8 (alors qu'il pouvait monter jusqu'à 25 en 2011). De même la durée des thèses est-elle stabilisée aux alentours de 5,5 ans, ce qui est tout à fait correct étant donné le nombre de doctorants salariés. Il n'est pas certain, en la matière, que la souplesse introduite par l'arrêté de 2016 ait été perçue. La direction de l'ED a compris que la limitation à trois ans avait été renforcée par la nouvelle réglementation alors que la réalité est exactement inverse, ce qui est un facteur indéniable de stress pour les doctorants. Il conviendra de tirer les bénéfices de l'assouplissement des règles par rapport à l'arrêté de 2006 pour rassurer les jeunes chercheurs tout en maintenant les performances actuelles. La distinction entre salariés et doctorants effectuant leur thèse à temps complet devra également être rendue plus visible.

Comme dans d'autres établissements, la politique d'encadrement menée ces dernières années a abouti à une baisse sensible des effectifs, particulièrement spectaculaire dans l'ED *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines* qui a perdu près de la moitié de ses effectifs en cinq ans (320 doctorants en début de contrat contre 175 aujourd'hui). Cette chute est un point de vigilance pour l'avenir. Il conviendra de surveiller l'évolution du nombre des premières inscriptions en s'interrogeant sur le niveau d'attractivité de l'école. Tout en maintenant le caractère sélectif des recrutements, il faudra réfléchir à une manière d'endiguer les pertes si la baisse devait se confirmer malgré un nombre constant de thèses par encadrant.

L'un des moyens d'y parvenir serait de prévenir les abandons, dont le nombre est important. En l'absence de données précises relatives au nombre de premières inscriptions, il est impossible de calculer avec exactitude son taux, mais si l'on considère le chiffre d'une trentaine de primo-doctorants par an avancé par la direction au cours de la visite, le nombre d'abandons (15 en 2015–2016 ou 24 en 2014–2015) impliquerait qu'une proportion substantielle des doctorants ne finalisent pas leur thèse. Le comité Hcéres a pris acte des explications liées au gonflement soudain des indicateurs en conséquence d'un recensement systématique, antérieurement inexistant. Il prend en compte également la sélectivité accrue du recrutement, qui devrait, à terme, aboutir à une réduction du nombre de défections. Pour autant, il ne peut pas ne pas s'inquiéter du commentaire des doctorants du CERILAC qui, lors de l'entretien, ont signalé qu'un nombre significatif de leurs camarades contractuels avaient abandonné en raison d'un défaut d'encadrement et d'un manque de suivi. La direction de l'ED est appelée à la plus grande vigilance sur ce phénomène, même s'il paraît finalement moins étendu que ne le suggèrent les jeunes chercheurs. Enfin, et constituant un élément à porter au crédit de l'ED, le nombre des

soutenances reste stable, voire augmente légèrement en dépit de la baisse des effectifs (28 soutenances pour 320 doctorants en début de contrat ; 31 pour 175 inscrits en 2016 – 2017).

Au chapitre du suivi des doctorants, il convient de noter la mise en place de comités de suivi individuel bien organisés qui accomplissent déjà ou accompliront à l'avenir (tous les doctorants n'en disposent pas puisque l'arrêté a été mis en application progressivement) le travail d'accompagnement attendu. Il existait précédemment, et depuis 2011, une autre forme de comité de suivi au sein du Conseil de l'ED, qui assurait des entretiens à mi-parcours. Si les nouvelles règles de suivi sont en tout point conformes aux exigences de la réglementation en vigueur, l'entretien avec les doctorants a révélé que ceux-ci ne se sentaient pas « libres » de s'exprimer avec un comité qui ne leur est pas véritablement proche et dont les membres étaient issus du Conseil de l'ED.

Au niveau plus global de l'ED, les doctorants auditionnés par le comité Hcéres sont unanimes à considérer très favorablement la directrice et son équipe, qui sont très attentives et disponibles, ce qui mérite d'être souligné. Ils se plaignent néanmoins d'un suivi des formations trop artisanal. Ils ont du mal à savoir ce qui est validé ou non dans le cadre imposé et, malgré l'existence d'un livret, ils trouvent le système opaque. La Convention de formation et le Plan individuel de formations (PIF) ne sont pas encore opérationnels dans l'école. L'idéal serait évidemment leur développement et leur généralisation, ainsi que la mise en place d'une plateforme de gestion du suivi des doctorants. Le comité salue le fait que l'insertion de l'ED dans le système Amethys était en projet. Le portfolio, pour sa part, est mentionné dans le dossier fourni sans qu'aucune précision ne soit apportée sur son contenu (descriptif des formations suivies et/ou portefeuille de compétences ?). Il est probable que ce portfolio soit de la responsabilité de la ComUE. Rien, enfin, dans les données transmises, n'est précisé sur le suivi des doctorants en difficulté ou en situation de handicap, ni sur la gestion des conflits, même s'il existe des formations dédiées à la gestion des relations entre le doctorant et son encadrant. Sur ce dernier point, la visite a permis d'établir que la direction de l'ED était prête, le cas échéant, à jouer son rôle de médiatrice.

L'ED *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines* a adopté le format minimum commun aux écoles doctorales de l'USPC de 100 heures de formation sur trois ans. Il n'y a en revanche que peu d'obligations (un séminaire théorique et méthodologique de théories de la culture est obligatoire en 1^{ère} année). Sans remettre en cause la qualité des formations proposées (cf *infra*), la formation des doctorants n'est pas structurée, ni véritablement pilotée, et les doctorants ne sont pas guidés ou accompagnés dans leurs choix. La direction perçoit toute contrainte excessive comme contraire à la liberté à laquelle le doctorant a droit dans ses choix. La perplexité que les doctorants auditionnés ont exprimée face à leurs obligations de formation indique que l'ED n'assume pas encore pleinement sa mission d'accompagnement de ses jeunes chercheurs. Une formule qui ménagerait la liberté individuelle tout en proposant une orientation claire peut être trouvée sans beaucoup de difficultés, ne serait-ce qu'en mettant systématiquement en place le PIF prévu par la réglementation.

En marge de ces points perfectibles, il convient de rendre hommage aux efforts réels mis en œuvre par l'ED pour répondre aux critiques de l'AERES (2012–2013) en concevant, avec l'aide des UR d'adossement, une formation doctorale adaptée à la configuration de l'ED. Celle-ci est certes restreinte en volume, et sans doute insuffisamment diversifiée, mais la variété de ses contenus reflète celle des UR. Fait notable, elle repose sur une interdisciplinarité intelligente, qui fait une grande partie de sa force (elle est, par exemple, illustrée brillamment par le séminaire intitulé « *How to do things with theory/ La théorie : mode d'emploi* »). La formation proposée suit, par ailleurs, la quadruple orientation attendue puisque l'ED investit les champs disciplinaires thématiques, interdisciplinaires, méthodologiques et professionnalisants (deux séminaires offerts dans le cadre de l'USPC : « Comment participer à un colloque en LSH », animé par trois enseignants chercheurs de l'ED, dont sa directrice, de 2012 à 2016 et « Enseigner avec aisance grâce au théâtre »). La participation à des colloques ou à des journées d'études est valorisée dans le cadre de la formation. Les doctorants sont par ailleurs encouragés à suivre les formations professionnalisantes du Centre de formation des doctorants à l'insertion professionnelle (CFDip) de la ComUE USPC. L'ED a donc désormais une véritable politique de formation qui mérite d'être saluée. Elle devra être poursuivie, élargie et précisée dans sa structure au cours du prochain contrat. Peut-être serait-il également souhaitable de prévoir une évaluation des formations par les usagers, du type de celle pratiquée par le CFDip.

Présenté comme partie prenante des formations, le séminaire junior mensuel des doctorants mérite également une mention particulière en tant qu'initiative interdisciplinaire, à visée à la fois académique et professionnalisante. Avec les rencontres LLSHS (Lettres, langues, Sciences Humaines et Sociales) de Paris-

Diderot, qui se tiennent annuellement en juin, il constitue un élément essentiel de l'animation de l'ED et peut figurer comme un modèle du genre. Les doctorants qui, une fois de plus, sont très sensibles à la qualité d'écoute qu'ils rencontrent auprès de la direction de l'ED et de sa gestionnaire, souhaiteraient malgré tout des rencontres plus régulières, sous forme de réunions, par exemple. Ils aimeraient notamment se voir offrir davantage d'occasions de rencontrer leurs camarades membres d'autres unités de recherches.

Les soutenances semblent se dérouler dans le cadre fixé par l'arrêté de mai 2016 et aucune interrogation sur ce plan n'a été relevée lors de l'audition avec les doctorants. Aucun jeune docteur ne participait pourtant au panel et n'a donc pu faire part de son expérience au comité.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Les données transmises au comité Hcéres concernant l'accompagnement vers l'emploi et le suivi du parcours professionnel des diplômés étaient extrêmement fragmentaires. La visite a fait apparaître que l'ED *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines* considère que cet aspect de la mission doctorale est exclusivement de la responsabilité de l'USPC, qui propose des formations professionnalisantes aux doctorants par le biais du CFDip. Comme précisé ci-dessus, l'ED est d'ailleurs intervenue dans le cadre de l'une ou l'autre de ces formations au cours du contrat, ce qui est un point positif. En revanche, le secteur d'insertion privilégié, vers lequel les doctorants sont implicitement orientés, est uniquement celui de l'enseignement supérieur et de la recherche qui n'a pourtant recruté qu'un peu moins de 15 % de ses diplômés depuis cinq ans. L'entretien à huis clos avec les doctorants, pourtant presque tous contractuels et lauréats d'un concours de recrutement de l'enseignement secondaire, fait apparaître qu'ils ne se sentent pas accompagnés vers l'emploi et qu'il y a un déficit d'information à la fois sur les débouchés possibles, les résultats d'insertion des docteurs de l'ED et même sur le choix des formations professionnalisantes du CFDip. Chacun se voit obligé de se débrouiller par lui-même avec l'impression que les seules solutions d'avenir envisageables pour la plupart sont l'enseignement supérieur dans le meilleur des cas et l'enseignement secondaire en cas d'échec.

Le dispositif de suivi des diplômés lui-même est très aléatoire. Seuls 18 des 61 docteurs interrogés par l'ED elle-même ont répondu à l'enquête, ce qui n'est évidemment pas significatif et confirme l'impression que le suivi (comme le sentiment d'appartenance) est très lointain. Les chiffres officiels, sans doute rassemblés par l'USPC, ne sont ni analysés ni commentés dans le dossier fourni, en dehors de la rapide remarque sur les 15 % de docteurs insérés dans le secteur académique. Les 85 % appartenant à d'autres catégories ne sont même pas évoqués.

Il convient de noter enfin que les doctorants sont invités à organiser des activités scientifiques (séminaire des doctorants et journée doctorale annuelle suivie d'une publication) et à valoriser leur recherche par des publications ou des communications dans le cadre de manifestations scientifiques françaises et internationales (pour lesquelles ils sont financés). Il s'agit bien là d'une préparation à une poursuite de carrière dans le secteur académique. Il est cependant regrettable qu'aucune forme de réflexion sur la valorisation des compétences tant académiques que transférables n'ait été menée au cours du contrat.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Les données fournies au comité n'ont pas fait apparaître de dispositif formalisé d'autoévaluation. Cependant, deux UR rattachés à l'ED *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines* ont été sollicités pour proposer une évaluation. Si l'on excepte une brève critique du LARCA sur le dispositif de communication de l'ED, celle-ci consiste, pour l'essentiel, en un témoignage de satisfaction. Il n'est à aucun moment proposé une véritable autoévaluation de type SWOT. La visite fait malgré tout apparaître de la part de la direction une aptitude à relever certaines faiblesses de l'ED, mais le processus qui consiste à fonder son projet, au moins en partie, sur la volonté de corriger ses propres insuffisances à l'issue d'une autoévaluation sans concession est insuffisamment pris en compte.

Le projet est essentiellement conservatoire puisqu'il plaide pour le maintien institutionnel à l'identique dans un paysage menacé de bouleversements (dont certains paradoxalement défendus par plusieurs UR de l'ED). Tout au plus est-il envisagé de diversifier les formations, de s'associer de plus près avec l'Ecole d'architecture Paris – Val de Seine et de créer une nouvelle mention de doctorat. Ces excellentes initiatives ne pourront toutefois à elles seules résoudre l'ensemble des problèmes ou difficultés relevés par le comité Hcéres ou les doctorants auditionnés.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines* dispose d'un excellent adossement scientifique et ses partenariats, tant internes qu'externes, sont tout à fait remarquables. Elle bénéficie par ailleurs d'une réelle attractivité et sa politique internationale est excellente. Elle a fait, ces dernières années, des efforts indiscutables pour répondre aux critiques du comité AERES de 2012-2013, notamment en mettant sur pied une politique de formation qui n'existait pas alors. Le comité Hcéres souligne unanimement la qualité de l'interdisciplinarité mise en œuvre dans ce cadre au cours du quinquennal écoulé. L'ED a, de même, engagé les réformes rendues nécessaires par l'arrêté du 25 mai 2016, mais sa mutation demeure incomplète et elle reste attachée à certaines perceptions traditionnelles du doctorat en lettres et sciences humaines. La préparation à la poursuite de carrière et le suivi des diplômés pourraient ainsi, par exemple, s'ouvrir sur de nouveaux horizons. L'ED se trouve aujourd'hui dans une situation institutionnelle complexe, sur laquelle elle n'a aucune prise, et qui la place dans une position défensive qui freine l'innovation et l'initiative malgré les projets de restructuration à long terme portés par plusieurs de ses unités de recherche. Dans l'attente d'une clarification du paysage institutionnel, il est essentiel que cette ED s'empare plus vigoureusement des missions qui sont statutairement les siennes et définisse une stratégie pour prendre en compte les points de vigilance énumérés ci-dessous.

Points forts

- Adossement et partenariats scientifiques solides ; qualité des encadrants titulaires d'une HDR.
- Politique et attractivité internationales satisfaisante.
- Bonnes synergies interdisciplinaires. L'excellente gestion de l'interdisciplinarité est l'un des atouts maîtres de l'ED.
- Disponibilité et aptitude à l'écoute de la directrice et de son équipe.
- Politique d'encadrement visant à réduire le nombre de doctorants par HDR.
- Maintien du nombre de soutenances malgré la chute des effectifs.
- Nombre de thèses financées en hausse.
- Effort pour répondre aux critiques de l'AERES en 2012-2013 et, en particulier, mise en place d'une offre de formation thématique.
- Qualité de la formation à orientation académique proposée.
- Effort d'animation.

Points faibles

- Instabilité institutionnelle qui engendre un sentiment fort d'insécurité.
- Absence de règlement intérieur.
- Nombre élevé d'abandons.
- Déficit de communication et d'information.
- Prise en compte partielle des attendus liés aux missions statutaires de l'ED telles que définies dans l'arrêté de mai 2016.
- Absence de seuil de financement pour l'inscription en doctorat.
- Formations insuffisamment diversifiées, structurées et pilotées.
- Lisibilité des procédures encore perfectibles.
- Insuffisante préparation à une insertion professionnelle diversifiée.
- Incapacité institutionnelle à gérer son propre budget.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes :

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- Etablir un règlement intérieur qui permettra à l'ED de s'appuyer sur un document de pilotage et de communication.
- Développer un dispositif de communication efficace.
- S'assurer que tous les doctorants inscrits disposent de ressources suffisantes pour mener à bien leur thèse.
- Veiller à mener à bien l'ensemble des missions d'une école doctorale, notamment en matière d'accompagnement vers l'emploi et de suivi des diplômés.
- Diversifier et structurer l'offre de formations thématiques.
- Généraliser le Plan Individuel de Formation dans la perspective du projet professionnel du doctorant.
- Améliorer la lisibilité des procédures, par exemple en les affichant sur un site régulièrement mis à jour ou en les expliquant au cours d'une réunion annuelle de rentrée.
- Affiner le suivi des indicateurs (notamment ceux relatifs aux effectifs et aux abandons) de manière à pouvoir définir des politiques de remédiation en cas de nécessité.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Clarifier la situation institutionnelle afin de permettre à l'ED de se positionner sereinement par rapport à son environnement
- Veiller à maintenir un soutien administratif constant à l'ED *Langues, littérature, image : civilisation et sciences humaines*.
- Donner à l'ED la possibilité de gérer elle-même son budget.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Président

Référence

USPC/FH/2018-128

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur du Département des Formations
HCERES
2, Rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris, le 9 juillet 2018

Objet : Observations sur le rapport d'évaluationEcole Doctorale 131 - Langue, Littérature, Image, civilisations et sciences humaines (*domaines francophone, anglophone et d'Asie orientale*)

Monsieur le directeur,

L'Ecole Doctorale Langue, Littérature, Image, civilisations et sciences humaines (domaines francophone, anglophone et d'Asie orientale), et sa tutelle remercient le HCERES pour le rapport d'évaluation réalisé et transmis le 5 juin 2018. L'établissement et le conseil de l'école doctorale tiennent également à remercier très sincèrement les évaluateurs des comités de visite pour la qualité des échanges et pour leur analyse.

Après consultation des différents acteurs de la direction de notre école doctorale, nous vous informons que nous prenons bonne note des points relevés par le comité ainsi que des recommandations émises. Nous n'avons pas d'observations particulières à faire remonter.

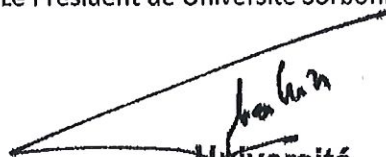
Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à notre Ecole Doctorale de poursuivre sa réflexion en fonction des recommandations émises, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université Paris Diderot



Christine Clerici

Le Président de Université Sorbonne Paris Cité


Université
Sorbonne Paris Cité
François Houllier